
CONSEIL D'UFR PROCES-VERBAL N°1

19 septembre 2019

Membres élu.e.s présent.e.s : Alexis AVDEEFF, Sébastien AUBINEAU, Stéphane BEAUD, Charly BEQUERET, Charline BENETEAU, Charly BEQUERET, David BODET, Mathilde CARRIVE, Valentin CATTIER, David CLARYS, Nadine DIEUDONNE-GLAD, Alain DUCOUSO-LACAZE, Florian DUPERRE, Vanessa ERNST-MAILLET, Laurian FONTAINE, Anthony GAGNAIRE, Chloé GUY, Aymeric HENAULT, Matthieu LEE, Gilles MALANDAIN, Gilles MARMASSE, Véronique MEYER, Pauline QUEMART, Enzo SCHOON, Cécile VOYER.

Membres élu.e.s excusé.e.s : Cédric BOUQUET, Henri COLIN, Laurent DESPLAT, Diane GUERINEAU à Nadine DIEUDONNE-GLAD, Anne JOLLET, Emilie KURDZIEL, Jean-Marie LECOINTRE, Benoît LEROUX, Fanette QUADRIO.

Elu.e.s absent.e.s ayant donné procuration : Cédric BOUQUET à Gilles MARMASSE, Henri COLIN à Nadine DIEUDONNE-GLAD, Laurent DESPLAT à David CLARYS, Diane GUERINEAU à Nadine DIEUDONNE-GLAD, Anne JOLLET à Gilles MALANDAIN ou à défaut à Mathilde CARRIVE, Emilie KURDZIEL à Cécile VOYER, Jean-Marie LECOINTRE à David CLARYS, Benoît LEROUX à Mathilde CARRIVE, Fanette QUADRIO à Anthony GAGNAIRE.

Membres invité.e.s présent.e.s : Benoît AUBIGNY, François BRIZAY, Héloïse BRUNE, Catherine ESNARD, Marie-José GRIHOM, Philippe GROSOS, Regina KIRTLEY-NICOLAS, Nathalie KOTLOK, François LUMINEAU, Eric MARCEAU, Vincent MICHEL, Christian PAPINOT, Claire PORTAL, Emmanuelle VAREILLE, Nicolas VIBERT.

Membres invité.e.s excusé.e.s : Claire BEAUSSE, Olivier CLOCHARD représenté par Nathalie KOTLOK, Patricia ETIEN, Yvan HOCHET, Philippe MAINTEROT, Vincent MICHEL représenté par Alexandre VINCENT, Adelina MIRANDA représenté par Nathalie KOTLOK et Graeme WATSON représenté par Regina KIRTLEY-NICOLAS.

Introduction du doyen de l'UFR :

Premier conseil de cette nouvelle année universitaire.

Année particulière pour plusieurs raisons :

- année 2 de la nouvelle offre de formation,
- année 2 de l'équipe de direction de l'UFR
- année du changement de l'équipe présidentielle

1. Approbation des procès-verbaux du 16 mai et du 20 juin 2019

La responsable du service des Ressources Humaines de l'UFR étant en arrêt maladie depuis fin avril, le traitement des dossiers s'est reporté notamment sur le service de la direction ayant pour conséquence une surcharge de travail pour les collègues et notamment Céline Capillon qui n'a pas été en mesure avant les vacances de finaliser les procès-verbaux des conseils de l'UFR des mois de mai et juin 2019.

Demande de modifications : les élu.e.s souhaitent modifier la formulation du point 4 du procès-verbal du 20 juin se rapportant au vote des statuts de l'UFR. Le dernier paragraphe laisse penser que les statuts ont été adoptés mais qu'ils ne peuvent pas être mis en application dans l'immédiat. Il est rappelé cependant que le texte a été refusé, la majorité des 2/3 des membres présents n'ayant pas été atteinte pour que les statuts soient adoptés.

La formulation suivante est proposée et validée : "Après contrôle des actuels statuts, et bien que le vote soit positif, il apparaît que la majorité requise des 2/3 n'est pas atteinte. Les statuts ne sont pas adoptés.

Un nouveau vote sera donc organisé au conseil d'UFR de septembre avec l'annonce préalable de cette condition d'adoption de toute modification statutaire."

Les 2 procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité avec la prise en compte de la modification du procès-verbal du 20 juin 2019.

2. Statuts de l'UFR

Le projet des nouveaux statuts pour notre UFR a déjà fait l'objet de nombreux échanges (voir le PV du conseil du 20 juin). Ils ont été soumis au vote au dernier conseil d'UFR, mais sans annonce préalable de la règle d'adoption (majorité des 2/3). Le résultat a été positif, mais insuffisant relativement à cette règle. Aussi, la Direction de l'UFR avait annoncé un nouveau vote à ce conseil de septembre avec annonce en amont de cette règle. De plus, au regard des débats, il est apparu que le point de cristallisation portait sur le renforcement du pouvoir du/de la doyen.ne en cas de condamnation disciplinaire ou pénale d'un.e collègue en responsabilité dans le cadre de ses fonctions. Aussi, la Direction soumet au vote du conseil une 5^e version du projet selon laquelle la perte de responsabilité dans ce cas est automatique et n'implique pas de choix ou d'arbitrage décision du/de la Doyen.ne.

La Direction propose également de limiter à un.e représentant.e le nombre d'enseignant.e.s de langue dans la Commission Formation plutôt que deux dans la version soumise précédemment. Ceci semble plus cohérent au regard des autres représentations.

Echanges :

- Le caractère automatique de la décision ne résout que de manière partielle la difficulté. Un recul est peut-être nécessaire sur la décision en fonction des situations. Il est rappelé également la réserve d'une partie des élu.e.s sur les articles 16 et 18 et sur la nécessité de voter les nouveaux statuts de l'UFR dans la précipitation. Les arguments portent beaucoup sur la volonté d'adopter en toute hâte ces statuts alors qu'une affaire est toujours en cours, et sachant que la décision du tribunal pourrait être prise bientôt. Pourquoi ne pas attendre la décision du tribunal administratif qui risque de rendre caduc le vote ? Quelle est la nécessité absolue de cette disposition ?
- La direction rappelle qu'il n'y a pas de précipitation dans la prise de décision. Il s'agit de la 5^e version des statuts, statuts qui ont déjà fait l'objet de nombreuses discussions au cours de plusieurs conseils. Les modifications ne concernent pas que ces articles précis et reprennent également la composition des commissions afin que les missions de chaque commission soient plus équilibrées. Il n'y a aucune incidence sur une affaire en cours, il faut voir au-delà, la révision des statuts visant à combler un manque pour l'avenir.
La Direction reste ouverte à la discussion avec l'intégration de modifications en fonction des différents échanges.
- Pourquoi ne pas étendre à toutes les fonctions de responsabilités au sein de l'UFR ? Pourquoi s'en tenir aux seul.e.s responsables de département ?
- Il est difficile de se prononcer pour la destitution d'un.e collègue notamment dans un petit département où la situation peut devenir très vite compliquée. Si la personne ne démissionne pas alors qu'elle est mise en cause et qu'elle exerce une responsabilité sur des agents, cela pose un vrai problème déontologique.

→ Vote :

- 28 pour (82%)
- 4 non et
- 2 blancs

Le quorum est respecté ainsi que la règle de la majorité des 2/3 des membres présents. Les statuts sont donc adoptés.

3. Actualités de l'UFR

➤ Mouvements de personnels :

Départs de personnels BIATSS :

- Muriel GUERIN COUTHIER (secrétariat sociologie)
- Véronique TOUCHE-TRAORE (scolarité campus)
- Richard SMITH (entretien campus)
- Karine CORRE (CESCM-Pôle documentaire)
- Christophe VUILLEMIN (Directeur CFMI)
- Jennifer HENAULT (entretien campus)
- Matthieu BICQUELET (entretien Campus)
- Myriam Le Gall (secrétariat SIC/Ruralités)

Arrivées ou nouvelles affectations de personnels BIATSS :

- Isabelle SANTOIRE (remplacement de Karine CORRE à la suite d'une réussite au concours)
- Benjamin RION (remplacement de Isabelle SANTOIRE avec un poste remanié)
- Marjolaine MAUROUX (remplacement de Muriel GUERIN-COUTHIER)
- Christine LEVIER (remplacement de Richard SMITH)
- Amélie MURAT (remplacement de Véronique TOUCHE à la suite d'une réussite au concours)

Arrivée de personnels enseignants et enseignants-chercheurs titulaires :

- Théodore ALEXOPOULOS (Psychologie-CeRCA)

Nouveaux ATER :

Au total, 10 postes d'ATER ont été obtenus mais seules les nouvelles nominations sont mentionnées ci-dessous :

- Camille DE REYDET DE VULPILLIERES : Philosophie
- Clément DE VASSELOT DE REGNE : Histoire
- Yvon PLOUZENNEC : Histoire de l'Art et Archéologie
- Sarah PRZYBYL : Géographie
- Eva ROY : Psychologie
- Anissa TOUBI : Sociologie
- 1 poste en cours de recrutement en 16^e section.

Doctorant.e.s contractuel.le.s chargé.e.s d'enseignement (1^{ère} année de DCACE) :

- Manon ARNOULT : Psychologie
- Lydie DEAUX : Géographie-Sociologie
- Alice GRELIER : Histoire de l'Art et Archéologie
- Voskan KIRAKOSYAN : Psychologie
- Alice LATOUCHE : Géographie-Sociologie
- Cécile MARUEJOULS : Histoire de l'Art et Archéologie
- Benjamin NAINTE : Géographie-Sociologie
- Lisa ROY : Psychologie
- Charles VIAUT : Histoire de l'Art et Archéologie

Doctorant.e.s contractuel.le.s :

- Mathilde HERMELIN-BURNOL : Ruralités
- Tony RUBLON : MIGRINTER
- Gwendal ROBLIN : GRESCO
- Henrique SARMENTO PEDRO : CECSM
- Marie BERNARDO : CERCA
- Emilie MARGAIX : CESC



- Théoxane CAMARA : GRESCO
- Afonso Celso MALECHA TEIXEIRA : CESCO
- Paul AILLERET : CRIHAM
- Grégoire BAUGUIL : CRIHAM
- Maimana ZENA : HERMA

➤ Changement de responsabilités :

☐ Direction de Département :

- Musicologie : Benoît Aubigny
- Psychologie : Alain Ducouso-Lacaze
- Sociologie : Stéphane Beaud
- Sciences de l'Information et de la Communication : démission d'Emmanuelle Vareille, non remplacée à ce jour qui précise que sa démission fait suite à des décisions de la Présidence prises sans concertation ni avec le département ni avec la composante.

☐ Autres :

- Représentant des enseignant.e.s de Langue : Graeme Watson. Le poste libéré par Jessica Robert a été affecté à la Maison des Langues. Ce poste est pourvu par Maela Guillou qui assure son service essentiellement en SHA sur le site du campus.
- Directeur MSHS : Frédéric Chauvaud / Directeur Adjoint : Thierry Olive
- Représentante de l'équipe CAPS : Marie-José Grihom

Un grand merci aux collègues qui ont pris ces responsabilités et à celles et ceux qui les ont assumées précédemment.

➤ **RECHERCHE :**

▪ **Bilan partiel des APP région :**

	Poitiers							portés par CNRS
2018	UFR SHA	UFR SFA	UFR LL	UFR Droit	médecine	sc éco	MSHS	Total
nbre projets déposés	3	13		1	2	1	1	21
nbre projets financés	3	9			2	1		15
allocations recherches	1	12						13+

19

2018	Limoges	Total Région
nbre projets déposés	52	256
nbre projets financés	39	156
allocations recherches	25	134

2019	UFR SHA	UFR SFA	UFR LL	UFR Droit	médecine	sc éco	MSHS	Total
nbre projets déposés	2	22	1		1	1		27
nbre projets financés	0							11 au moins

8

2019	Limoges
nbre projets déposés	54
nbre projets financés	

- En 2018, l'UFR a déposé 3 dossiers qui ont tous été retenus.
- En 2019, aucun des deux dossiers déposés n'a été retenu. Un projet déposé par l'Université de Pau en collaboration avec des collègues du CRIHAM sera financé. L'Université de Poitiers dépose beaucoup moins de dossiers que l'université de Limoges (21 contre 52 en 2018 / 27 contre 54 en 2019).

Le taux de réussite en 2018 est similaire (72% et 75%), et supérieur au taux global de la région (61%).

Pour 2019, les résultats ne sont pas complètement connus. Le problème de l'université de Poitiers semble plus être le nombre de dossiers déposés que son taux de réussite.

Echanges :

Combien de membres de l'UP ont rejoint l'équipe d'expertise ? Il n'y a pas de membres de l'UP parmi les expert.e.s, ce ne sont que des personnes extérieures à la Région.

▪ **Fin de la labellisation nationale des équipes d'accueil :**

La circulaire du 16 avril 2019 annonce la fin de la labellisation des équipes d'accueil (EA) au 1er janvier 2020. A cette date, les universités seront libres de créer et de fermer ces équipes et libres de fixer leur niveau de financement. Les équipes, auxquelles l'université donnera un nouveau sigle que EA resteront évaluées par l'HCERES et rattachées à des écoles doctorales si celles-ci en décident.

Il y a eu une réunion le 27 juin dernier avec les directeurs d'équipe à laquelle les assesseur.e.s recherche n'étaient pas convié.e.s. La politique de l'UP n'y a pas véritablement été développée, en particulier le devenir des EA entre le 1^{er} janvier 2020 et 2022.

Pour la prochaine évaluation, les règles de constitution des dossiers HCERES seront établies en octobre.

▪ **Aide financière de l'UFR aux soutenances de thèses :**

La liste des thèses déposées pour une soutenance avant le 15 décembre sera arrêtée le 15 octobre pour le calcul des aides de l'UFR aux laboratoires (délai administratif de 2 mois pour le traitement du dossier en vue de la soutenance). Le versement sera fait aux laboratoires fin octobre. Si toutes les thèses annoncées au printemps sont effectivement déposées avant le 15 octobre, l'aide sera de 750 euros par thèse. Elle pourra être révisée à la hausse si le nombre de thèses déposées est moindre.

Les équipes vont recevoir un versement de crédits en fonction des dossiers déposés.

▪ **Dates des prochaines réunions :**

- Le vendredi 20 septembre 2019 : réunion au sujet des APP région et du financement des projets de thèses par la Nouvelle Aquitaine animée par Véronique Troalen.
- Le lundi 7 octobre 2019 : réunion de présentation de l'appel à projets Enseignement Supérieur Recherche de la Région Nouvelle-Aquitaine. Ne pas hésiter à faire remonter les interrogations – monter des projets au mieux en prenant en compte tous les paramètres.
- Est-il possible de collaborer avec la MSHS pour monter ces projets ? Il n'y a pas de personnel dédié mais possibilité de s'adresser à Khaled Hirech au service valorisation et ingénierie de projets.
- Seule date certaine : le jeudi 26 septembre 2019 pour le prochain Conseil Scientifique - les autres dates étant prévisionnelles.

Points à retenir :

- ➔ Se rendre aux réunions pour se renseigner
- ➔ Ne pas hésiter à monter des projets

➤ FORMATION :

□ Comparaison des effectifs en licence 2018 / 2019

Les effectifs en mentions licence au 17 septembre 2019 sont comparés à ceux du 5 décembre 2018. Les données apparaissent en annexe 1.

Les informations seront actualisées et complétées par les effectifs en mentions master à la commission pédagogique du 10 octobre prochain : les inscriptions administratives en licence sont closes depuis le 17 septembre 2019. La clôture des inscriptions administratives pour les Masters est planifiée le 30 septembre 2019.

Lecture du tableau de comparaison des effectifs en licences :

- On constate une relative stabilité des effectifs en L1, une baisse en L2 et une augmentation en L3.
- La suppression des portails en L1 n'a pas impacté les effectifs des mentions licences concernées.
- Baisse des effectifs en L1 psychologie du fait de la baisse de la capacité d'accueil (580 pour la rentrée 2019), capacité d'accueil mise en place depuis la rentrée 2018.

Echanges :

- Serait-il possible d'avoir connaissance de statistiques en fonction du bac d'origine des étudiant.e.s ? L'assesseure à la formation fera la demande auprès de l'observatoire de la vie et réussite étudiante (ex SEEP).
- Les inscriptions hors délais seront prises en compte en fonction des difficultés spécifiques rencontrées par les étudiant.e.s.

Capacité d'accueil en psychologie : 580 pour la rentrée 2019 contre 660 en 2018 – 160 redoublements en L1. Discussion menée actuellement au sein du département avec nécessité d'absorber tou.te.s les étudiant.e.s du secteur académique (Poitou Charentes et Limousin) selon la politique affichée de la Présidence. Avec la capacité actuelle, il ne resterait plus de candidat.e.s du secteur en attente lors de la clôture de Parcoursup. Toutefois, Parcoursup a un impact psychologique important, forçant les étudiant.e.s à confirmer des choix pour ne pas se retrouver sans formation. De plus, cette filière reste en tension et ne permet aucune souplesse de réorientation au 1^{er} semestre.

Nécessité que le conseil puisse se prononcer, se saisir des enjeux et se positionner sur cette question des capacités d'accueil en psychologie.

Informations :

- Les règlements des examens ont été votés en CFVU le 5 septembre 2019 avant d'être diffusés dans les départements. Certains points des règlements des examens seront repris en commission de la pédagogie. Il y a un manque de visibilité d'où le projet de mettre en place des fiches de procédures pour aider les étudiant.e.s à gérer, notamment, leurs absences justifiées.
- Les Modalités de Contrôles des Connaissances (MCC) ont été votées en CFVU le 11 juin 2019 puis diffusées dans les départements.
- Les Contrats d'Aménagements d'Etudes (CAE) : la date limite de retour au service scolarité de l'UFR est fixée au **15 octobre 2019**.

- Les inscriptions / réorientations des L1 « hors Parcoursup » internes et externes à l'université de Poitiers (UP) sont possible jusqu'au **27 septembre 2019**, à l'exception des L1 Psychologie et L1 Histoire de l'Art et Archéologie portail Histoire, les capacités d'accueil étant atteintes.
- Les capacités d'accueil en L1 pour la rentrée 2020 seront votées au conseil d'UFR du **17 octobre 2019**. Il est donc important d'animer des discussions dès à présent dans vos départements respectifs dans l'optique du prochain conseil de l'UFR.

Echanges :

- Campus France : où en sommes-nous ? Le département de philosophie a fait le constat qu'il n'y avait pas d'étudiant.e.s étranger.e.s en master philosophie alors que le département en accueille tous les ans. Cette absence d'étudiant.e.s peut avoir des conséquences importantes sur le département.
Pour faire suite à la remontée des dossiers avec avis défavorable, la direction confirme que certains ont pu être rattrapés notamment en philosophie.
Il est rappelé également que l'impact de la hausse des droits d'inscription a été très important et doit aussi être pris en compte. Il y a une perte de l'ordre de 60% des candidatures à l'UP depuis l'an passé. Il est encore possible d'intégrer les masters par d'autres voies jusqu'au 30 septembre pour être dans les délais avant la période dite « hors délais ».

4. Salon des masters

Depuis l'entrée en vigueur de la loi LRU du 10 août 2007, le service public de l'enseignement supérieur se voit doté d'une nouvelle mission, celle de l'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle (art L 123-3 du code de l'éducation).

A cet effet, l'Université de Poitiers a mis en place une UE PPPE - Projet personnel et professionnel de l'Etudiant - dédiée à cet accompagnement de 18h en Licence afin d'apporter aux étudiant.e.s des compétences préprofessionnelles, fondées sur la connaissance des champs de métiers associés à la formation, sur l'élaboration du projet personnel et professionnel de l'étudiant, ainsi que sur la capacité de ce dernier à réinvestir ses acquis dans un contexte professionnel.

➤ L'organisation du PPPE à l'UFR SHA :

Cette organisation a été réfléchiée avec les enseignant.e.s référent insertion-communication en s'appuyant sur le livret pédagogique du Safire, validé en CFVU.

- **L1 – Semestre 2 :**

4h : **Découverte du parcours d'études et des formations**

Se questionner sur le pourquoi du choix de cette formation - décrypter sa formation.

Exemple de contenu : connaître les sites ressources, les personnes ressources, l'agenda en lien avec ma formation (colloque, conférence, forum...), réalisation d'une grille d'analyse mettant en regard ce que l'on sait de la formation et ce qu'on en attend.

Enseignement réalisé par l'enseignant référent insertion-communication du département.

- **L2 – Semestre 3 :**

2h : **Que faire après la licence ? (Avec ouverture sur l'extérieur)**

4h : **laissées au choix du référent insertion**

Enseignement réalisé par l'enseignant.e référent insertion-communication du département

2h : **La candidature en filière sélective**

2h : ~~Valoriser ses expériences personnelles + présentation du PEC~~

Enseignement réalisé par le service InseRCom

« 3h »: **Salon des Masters**

- **L2 – Semestre 4 :**

3h : **Forum des métiers**

Recherche des professionnels par les enseignant.e.s référents IC, logistique par le service InseRCom

4h : ~~Le stage: législation et procédure~~

➤ **Le salon des Masters :**

Cet évènement correspond à la demande de nombreux étudiant.e.s s'interrogeant sur les poursuites d'études et leur méconnaissance de l'offre de formation en interne à l'UP :

Ce salon sera organisé le **mercredi 11 décembre 2019** de 14h00 à 17h30 (après-midi banalisée) en lieu et place de 2h au S3 et 1h au S4 d'enseignement, assuré par le service InseRCom. Ce salon sera ouvert à tous avec un passage obligatoire pour les L2 à l'exception des étudiant.e.s de psychologie pour des questions de logistique.

2 espaces seront définis :

- 1 espace Table Ronde thématique de présentation des masters (cf. tableau provisoire ci-dessous)
- 1 espace stands par formation (tenue par les enseignant.e.s ou les étudiant.e.s)

Thèmes	UFR	Intitulé	Table Ronde
Patrimoine, culture, doc	SHA	Master Musicologie	14h30 - 15h
		Master Mondes Médiévaux	
		Master HCP	
		Master EsDoc	
	L&L	Master Texte/Image	
		Master Arts	
Enseignement	ESPE	Master MEEF 1er°, 2nd °	15h05 - 15h35
		Master MEEF - encadrement éducatif (CPE)	
	L&L	Master IME	
Sociétal	SHA	Master Philosophie	15h40 - 16h10
		Master Sociologie	
		Master Migration Internationale	
		Master GAED	
	ESPE	Master IPHD – Inclusion et Participation – Handicap, Difficultés, Dépendance	
Administration / RH	IPAG	Master Administration publique	16h15 - 16h45
	SHA	Master Sc Po	
	IAE	Master Administration des Entreprises	
		Master Gestion des ressources humaines	
Conseil aux établissements socio-économiques	SHA	Master Sciences sociales	16h50 - 17h20
		Master Webedito	
	IRIAF	Master IRIAF	
Stand uniquement	IRTS		
	IFSI		

Le Salon des masters intégrerait désormais les heures PPPE, en lien avec les directives de l'Université et les besoins de nos étudiant.e.s. L'objectif est de faire évoluer la ventilation de ces heures d'enseignement de présentiel : les enseignements « Valoriser ses expériences personnelles » et « le stage la législation et procédure » vont notamment disparaître. Le choix a été fait d'intervenir dans les options où le stage est obligatoire.

Il y a également une vraie méconnaissance des possibilités de passerelle et de l'offre de formation d'où la présentation de tous les possibles dans la poursuite d'études.

Une demande a été faite auprès de l'ENSIP sur le campus car l'aménagement du bâtiment se prête à l'organisation du salon. Il n'y aura pas que des masters de l'UFR, mais l'ESPE, l'UFR Lettres & Langues et l'IPAG seront également représentés.

Echanges :

- Peut-on trouver un autre intitulé pour le thème « Sociétal » ? En termes d'affichage, il serait préférable de trouver un terme moins lugubre.
- Il est demandé de banaliser l'après-midi également pour les L3 qui pourraient aussi être intéressés.
- Qu'est-il prévu pour les étudiant.e.s de psychologie ? Il faudrait réfléchir à un projet annexe avec le département. Par contre, les étudiant.e.s du département de psychologie, intéressés notamment par l'IRTS et l'IFSI, seront autorisé.e.s à venir.
- Il serait important de revenir à la charge pour le contrat de 2022 en demandant moins d'heures PPPE en L1 et plus en L3.

5. Point Etudiants

- Démission de 2 suppléant.e.s :
 - Rémi Gonzalez
 - Samuel Franceschi.

Ils seront remplacés dans l'ordre de la liste déposée par Nicolas Mauget et Elisa Nochelski.

La direction est dans l'attente de la démission annoncée de Elisa Nochelski qui sera alors remplacée par Erwan Stordair.

- Les élu.e.s étudiant.e.s font part d'un bon dynamisme de groupe qui leur permet d'être en nombre suffisant en conseil avec des projets. Ils souhaitent mettre en place une communication avec les étudiant.e.s pour être une véritable plateforme entre la direction et les étudiant.e.s de l'UFR afin de les informer un maximum sur la vie et les événements de la composante. Les élu.e.s souhaitent rencontrer les assesseur.e.s étudiant.e.s des autres UFR et le vice-président étudiant pour échanger sur les différentes actions.

La direction précise que la Fête de l'UFR le 10 octobre prochain est un bon tremplin pour leur permettre de s'impliquer dans la construction de cette fête et pour se faire connaître des étudiant.e.s.

La direction les remercie une nouvelle fois pour leur présence en nombre et la pertinence de leurs projets.

6. Point BIATSS

David bodet est maintenant élu en remplacement de Muriel Guérin-Couthier qui a quitté l'UFR.

▪ **Réorganisation des services administratifs :**

Une réunion a eu lieu le 26 juin dernier avec l'ensemble des collègues BIATSS de l'UFR pour présenter les pistes de la prochaine organisation des services administratifs et afin de laisser le temps aux collègues de réfléchir aux propositions. Une réunion de travail est maintenant programmée avec les collègues BIATSS qui interviennent dans la gestion des formations, principalement le service scolarité et les secrétariats pédagogiques afin de réfléchir ensemble sur un schéma organisationnel. A la Suite de celle-ci, une réunion sera programmée avec les directeurs des laboratoires et des départements de formation et les responsables du service de scolarité et des finances pour échanger sur les orientations qui auraient pu être prises.

▪ **Travaux de la salle de convivialité – centre-ville**

Il est prévu d'installer un coin cuisine, avec notamment un évier afin de permettre à l'ensemble des personnels BIATSS et EC d'y déjeuner. La DLPI qui devait réaliser les travaux pour la mise en place d'une évacuation des eaux usées vient de nous apporter une réponse écrite nous invitant à changer de salle. Le motif étant « suite à une contrainte technique » sans plus de précision. Une demande a été faite à la DLPI afin d'obtenir plus de détails sur ce qui pose problème. Nous sommes à présent dans l'attente d'une réponse pour connaître la contrainte technique.

7. Campagne d'emploi BIATSS, enseignant.e.s et enseignant.e.s-cherch.eur.euse.s

L'UFR doit renvoyer un fichier d'affectation et de priorisation des emplois pour le 20 septembre aux services centraux. Une rencontre Direction UFR-DGS/DRH UP à suivre, pour les moyens BIATSS le 25 octobre. Les emplois enseignants et enseignants-chercheurs sont en général discutés avec le président. Il est proposé de présenter les principes généraux concernant les éléments qui seront discutés lors de la rencontre avec le DGS et le DRH.

Postes BIATSS de titulaires non occupés par un.e titulaire suite à un départ en retraite :

- 1 poste entretien-logistique Centre-ville (Rahma EDDIBES)
- 1 poste de photographe au CESC (Jean Pierre BROUARD)
- 1 poste d'assistant ingénieur au CERCA (Marie Françoise CRETE)

➔ Demander la mise au concours au plus tard la 3^{ème} année du remplacement par une personne en CDD. Lorsque la personne en CCD a satisfait, demander le concours lui permettant d'avoir une chance (interne au bout d'un an pour les catégories C et externe pour tous les autres).

Postes BIATSS de titulaires non occupés par un.e titulaire suite à une mobilité :

- les secrétariats de Sociologie, Histoire de l'Art et Archéologie et HERMA
 - 1 poste d'entretien-logistique au bâtiment A4 sur le site du campus
 - 1 poste 50% au service financier et 50% au service INSERCOM
- ➔ Mettre les postes à la mobilité interne au 1^{er} mouvement de la première année de vacance, éventuellement la deuxième année et demande de mise au concours au plus tard la troisième année.

Postes BIATSS libres pour cause de disponibilité des agents titulaires ou en CDI :

- Alexandre BENOIT (titulaire service informatique et audiovisuel)
 - Aurélia BOLOT (titulaire CESCMI)
 - Nelly COLIGNON (CDI CFMI)
- ➔ Négocier pour le poste d'Alexandre BENOIT une ouverture au concours externe dans les 2 ans. L'UFR souhaiterait donner une chance à Jean-Baptiste Delage, actuellement sur le poste, de rester au sein de l'UP mais sans aucune garantie. L'UP a l'obligation d'offrir un poste au retour de l'agent en disponibilité mais pas obligatoirement le poste qu'il a quitté. Une disposition pour convenance ou projet personnel est possible au maximum pour 10 ans sur toute la carrière, par périodes de 5 années par demande au maximum. A bout des 10 ans, soit la personne revient soit elle décide de quitter définitivement l'UP.

Poursuite du recours à des collègues contractuel.le.s pour remplacer Aurélia BOLOT (CESCMI) et Nelly COLIGNON (CFMI).

Postes enseignants et enseignants-chercheurs

La Direction de l'UFR rappelle que la politique d'affectation des emplois a fait l'objet de plusieurs discussions en conseil d'UFR depuis décembre 2018. Les taux d'encadrement ont été présentés et font l'objet d'une nouvelle présentation (cf. tableau ci-dessous), ainsi que les éléments déjà discutés.

	Etu.	PU	MCU	PRAG/ PRCE	PAST	Coeff E+E-C	Ratio PU/MCU	Ratio Etu/E+EC	Doct	Ratio Do/PU
Géographie	312	4,5	12	1	0	18,5	37,50	16,86	36	8
Histoire	526	9	18	0	0	27	50,00	19,48	48	5,33
Histoire de l'art & archéologie	281	6	9	0	0	15	66,67	18,73	35	5,83
Musicologie	173	2	4	3	0	12	50,00	14,42	9	4,50
Philosophie	157	4	4	0	0	8	100,00	19,63	26	6,50
Psychologie	2017	11	26	0	1	37,5	42,31	53,79	37	3,36
Sociologie	556	3,5	9	2	1	17	38,89	32,71	21	6
SIC	86	0	4	2	1	8,5	0,00	10,12	-	-
CFMI	26	0	0	1	0	2	-	13,00	-	-
	4134	40	86	10	3	147,5	46,51	28,03	212	5,65

Il apparaît que l'encadrement est plus faible en Psychologie (53,79) et en Sociologie (32,71) et que le ratio PU/MCU est plus faible en (SIC), Sociologie, Géographie, Psychologie. Les échanges précédents se sont traduits par la :

- Présentation des indicateurs au conseil d'UFR du 21 décembre 2018
- Diffusion d'un document de travail le 11 mars 2019
- Discussion au conseil d'UFR du 21 mars 2019
- ⇒ Décisions au conseil d'UFR du 11 avril 2019 :
 - Critère 1 : taux d'encadrement
 - Critère 2 : ratio PU/MCU

Pour d'éventuels redéploiements externes :

- 1- MCU 16^e section – Département de Psychologie
- 2- PU 19^e section – Département de Sociologie
- 3- MCU 16^e section – Département de Psychologie

L'état actuel des postes potentiellement vacants est clair pour certains, encore flou pour d'autres.

Départ en retraite PRCE :

1 poste susceptible d'être vacant. Il est préférable de traiter dès aujourd'hui le poste de PRCE (2nd degré avec un service de 384 heures).

Départs en retraite Maître.sse.s de Conférences :

- Dominique CRETON (23^e section Géographie, 31 août 2019)
- Ranka BIJELJAC-BABIC (16^e section Psychologie, 1^{er} janvier 2020 ?)
- 1 second poste 16^e section susceptible d'être vacant ?

Départ en retraite Professeur (PR) :

- Yves LAFOND (21^e section Histoire, 31 août 2020)

Echanges :

La direction rappelle qu'il est nécessaire d'anticiper la question des emplois pour le devenir des postes et que faute de discussions, la décision reviendrait au doyen, comme ce fût le cas l'an dernier. C'est la raison pour laquelle la direction de l'UFR a engagé les discussions en conseil dès le mois de décembre dernier.

Le département de géographie souhaite conserver son poste commun avec le laboratoire MIGRINTER.

Le département de psychologie demande que les 2 postes de 16^e section soient conservés. Les conditions de travail font que le département a besoin des 2 postes pour l'enseignement mais aussi pour la recherche.

Le département d'Histoire souhaiterait conserver le poste de de Professeur d'Yves Lafond en histoire grecque pour garder un équilibre au sein du département. Le laboratoire HERMA repose aussi sur cet équilibre (Yves Lafond est le seul HDR en histoire grecque). Il est précisé également que si ce poste n'était pas maintenu en histoire, cela signifierait la fin des études grecques et donc la fin d'une discipline.

Le département de géographie signale qu'il est possible qu'il y ait 2 autres postes vacants qui n'apparaissent pas dans cette liste (retraite d'un MCU et d'un PU).

Départ possible d'un PRCE : collègue au profil documentation, qui n'est pas réellement affectée dans un département, et actuellement en longue maladie. Une demande de départ à la retraite pour invalidité a été déposée.

Il est nécessaire de rediscuter de la réorientation de ce poste. Spontanément, il conviendrait d'affecter ce poste au département de psychologie. Cependant, la psychologie n'est pas une matière enseignée dans le secondaire, il n'est donc pas possible d'affecter un poste de PRCE à ce département.

Le Bureau des Langues aurait également besoin de ce poste après la perte d'un poste de PRCE à la rentrée, la charge de travail étant importante. Cependant, il est question d'une politique de centralisation des langues au sein de l'UP, il faut donc faire attention à la stratégie à adopter car le poste risquerait d'être absorbé par la Maison des Langues.

Est-il alors possible de transformer ce poste de PRCE en poste de MCU ? Cela semble difficile car un poste de MCU implique un coût salarial plus élevé et comprend moins d'heures d'enseignement (192h contre 384h).

La direction peut toutefois tenter de faire cette demande de transformation en un poste de MCU en psychologie mais il faudrait déterminer une alternative au cas où la discussion n'aboutirait pas.

L'obstacle n'est-il que financier ? Peut-on argumenter sur la recherche ?

Est-il possible de transformer ce poste en poste BIATSS ? Il y a de fortes demandes notamment en psychologie, une motion ayant été rédigée et présentée en conseil au mois de juin. Dans le cadre de la réorganisation des services, le secrétariat a été déchargé de la gestion financière ce qui a permis au département de voter la rentrée au retour des vacances.

Le département de psychologie est en grande difficulté. Si le conseil fait le choix d'un redéploiement en interne cela va porter préjudice à d'autres collègues. Une solidarité entre département serait la bienvenue.

Le choix politique de l'affectation des postes doit être fait en cohérence avec la question des capacités d'accueil (qui sera débattue au conseil d'octobre). Ainsi, si le conseil décidait de redéploier un poste vers la psychologie, il ne faudrait pas que le département décide de diminuer sa capacité d'accueil. Inversement, si le conseil ne souhaite pas donner plus de moyens humains au département de psychologie, il faudra qu'il réfléchisse au choix d'accueillir tou.te.s les candidat.e.s de l'académie de Poitiers de le Limoges en psychologie.

La direction précise également qu'il n'y a jamais eu aucun redéploiement au sein de l'UFR vers la psychologie.

Un membre du conseil indique que le département de Psychologie a la capacité pour être une UFR autonome. Une réflexion dans ce sens serait donc la bienvenue. La direction précise néanmoins que dans une telle perspective, le département de psychologie partirait avec 50% des moyens de l'UFR, c'est-à-dire bien plus qu'actuellement, ce qui impacterait fortement les autres départements.

Le département de géographie est conscient d'être directement concerné par le redéploiement d'un poste en psychologie. La co-directrice du département informe le conseil qu'il lui est difficile de prendre la décision pour l'ensemble de l'équipe et qu'il serait nécessaire de refaire une réunion de département pour statuer clairement. Elle indique aussi que la perte du poste implique la perte d'un profil de chercheur dont le département de géographie et le laboratoire Migrinter ont absolument besoin, compte tenu des enjeux de recherche actuels (démographie et migration).

La direction rappelle que le conseil d'UFR doit aujourd'hui prendre une décision collective et qu'il faut s'en saisir, la date limite de remontée des informations étant le 20 septembre. Jusqu'à cette année, le conseil de l'UFR n'avait véritablement jamais débattu sur le devenir des postes. L'UFR a besoin d'impulser une véritable réflexion en interne sur cette question, ce qu'a fait la direction de l'UFR depuis décembre dernier.

Le conseil s'interroge sur le redéploiement : si le redéploiement est exceptionnel en psychologie cette année, est-il possible de le redéployer par la suite ? La direction de l'UFR considère que le conseil doit débattre chaque année pour le devenir de chaque poste vacant.

Vote :

→ Maintien en 16^e section des 2 postes MCU au département de psychologie – le maintien en 16^e section des 2 postes est adopté à l'unanimité

→ Maintien du poste 21^e section histoire en histoire – le poste est maintenu en 21^e section : 25 oui / 7 non / 1 blanc

→ Redéploiement du poste 23^e section de géographie vers la 16^e section (psychologie) – le poste de géographie est redéployé en psychologie : 21 oui / 10 non / 2 blancs

⇒ Le conseil donne son accord pour que la direction de l'UFR négocie avec la Présidence le redéploiement vers le département de psychologie du poste PRCE (catégorie A) en poste BIATSS (B ou C) ou en poste MCU.

8. Questions diverses

Pas de questions diverses.

→ Les prochains rendez-vous :

- Conseil Scientifique : jeudi 26 septembre à 14h
- Commission de la Pédagogie : jeudi 10 octobre à 14h
- Rentrée et Fête de l'UFR : jeudi 10 octobre à 16h30/18h-22h
- Conseil d'UFR : jeudi 17 octobre à 14h (campus)

Le responsable des services



Eric MARCEAU

Le Directeur



David CLARYS

La secrétaire de séance



Céline CAPILLON

ANNEXE 1

Comparaison des effectifs en licence – 5 décembre 2018/17 septembre 2019 :

	L1	L2	L3
GEOGRAPHIE	80 / 71	50 / 40	42 / 49
Géographie, Histoire	37 / 31		
Géographie, Sociologie	35 / 40		
DB LIC DROIT/ PHILO	27 / 28	15	
PHILOSOPHIE	41 / 39	19 / 14	20 / 19
Philosophie, Psycho	27		
Philosophie, HAA	14		
HISTOIRE	214 / 202	90 / 121	92 / 90
Histoire, droit	59 / 56		
Histoire, Géographie,	79 / 86		
Histoire, HAA	76 / 60		
HAA	127 / 155	59 / 52	35 / 44
HAA	92 / 127		
HAA, Histoire	26 / 28		
HAA, philo	9		
MUSICOLOGIE	88 / 78	34 / 48	19 / 15
Musicologie	77 / 72	24 / 45	
Musicologie, CESMD	11 / 6	11 / 3	
PSYCHOLOGIE	792 / 739	529 / 452	407 / 420
Psychologie	434 / 434		
Psycho, Droit	175 / 211		
Psycho, philo	101		
Psycho, SDL	82 / 94		
SOCIOLOGIE	231 / 241	131 / 128	84 / 100
Sociologie	206 / 230		
Socio, géo	25 / 11		